

Tableau 19
Revenu avant répartitions selon le genre de fiducie, 2012 à 2016

Genres de fiducies	2012	2013	2014	2015	2016
Fiducie testamentaire	2 372 034	2 563 282	2 850 876	4 054 534	2 507 583
Fiducie personnelle	8 096 022	8 892 384	10 461 018	12 514 260	10 598 377
Fiducie en faveur de soi-même	327 041	373 435	396 465	737 594	509 562
Fiducie déterminée	3 250 607	3 392 371	3 635 353	4 564 245	4 007 069
Fiducie mixte au profit de l'époux ou conjoint de fait	253 399	288 430	290 812	490 805	341 889
Fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait	14 579	29 672	13 170	18 702	14 604
Fiducie réputée résidente	161 893	54 359	268 812	122 491	121 918
Fiducie d'investissement à participation unitaire	18 180 776	22 560 800	28 846 710	31 238 217	30 346 569
Organisme communautaire	300 743	311 094	321 055	327 853	334 334
Fiducie de fonds commun de placement, FIPD	33 135 385	45 877 603	62 883 426	67 433 373	60 756 069
Régime de prestations aux employés	-61 799	-61 127	-39 732	-16 271	-67 793
Fiducie établie à l'égard du fonds réservé d'un assureur	784 936	1 116 798	1 965 209	2 171 558	2 000 316
Fiducie d'employés	26 215	22 473	21 833	41 632	34 448
Organisme à but non lucratif	7 631	10 571	3 655	33 374	6 630
Fiducie principale, Fiducie de soins de santé au bénéfice d'employés, Fiducie établie en vertu de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire, Fiducie de placement immobilier	370 993	223 263	392 044	322 616	299 367
REER, FERR, REEE, REEI, et CELI	-	4 739	11 092	8 385	3 643
Fiducie établie en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement	-	-	-	-	-
Fiducie de santé et de bien-être	-	-13 967	-120 822	-106 717	6 591
Fiducie de prestations à vie	3 243	-	-	6 889	-
Total	67 074 534	85 650 268	112 205 927	123 963 594	111 825 973

Notes:

1. La somme peut ne pas correspondre au total indiqué en raison de l'arrondissement ou de la suppression de données à des fins de confidentialité.
2. Un tiret [-] indique que les renseignements ont été supprimés à des fins de confidentialité. Cela comprend également des zéros valides.
3. Les montants comprennent seulement les déclarations de revenus des fiducies qui ont fait l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation.
4. Les montants sont calculés en utilisant les revenus indiqués à la ligne &In. de la Déclaration de renseignements et de revenus des fiducies T3.
5. Les montants sont arrondis et présentés en milliers de dollars.
6. Les données datent de décembre 2018.
7. Les données sont présentées pour chaque année d'imposition et peuvent faire l'objet de révisions.
8. REER = Régime enregistré d'épargne-retraite, FEER = Fonds enregistré de revenu de retraite, REEE = Régime enregistré d'épargne-études, REEI = Régime enregistré d'épargne-invalidité, créé en 2009, CELI = Compte d'épargne libre d'impôt, créé en 2009, FIPD = Fiducie intermédiaire de placement déterminée, créée en 2007, les fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés ont été établies en 2010.
9. La date limite pour d'application pour les programmes concernant les fiducies «Hépatite C et pensionnats indiens» était en 2011. Aucune donnée n'existe pour ce genre de fiducie pour les années 2012 et ultérieures.